

# **COMPTE RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Monsieur SEVIN Éric, Maire, et à huis-clos.

### **Étaient présents :**

Mesdames DELORY Brigitte, LEJEUNE Marie-Hélène, CLERBOUT Linda, DOCQUOIS Jocelyne, BONDUELLE Céline, LHERBIER Anne, POKKER Morgane, HEURTEAUX Céline, CHOQUET Brigitte et Messieurs SEVIN Éric, VANTORRE Philippe, SAVREUX Christophe, OMBREUX Nicolas, WOITTEZ Dominique, FRESKO Jean-Baptiste, LECLERCQ Edouard, NAVEL Ludovic et RODIER Patrick

### **Était absent :**

Monsieur HAUTREUX Julien (absent qui avait donné procuration à Monsieur NAVEL Ludovic).

Monsieur Jean Baptiste FRESKO a été désigné comme secrétaire de séance.

### **Lecture du Compte-rendu précédent**

Il est donné lecture du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2020. Aucune observation. Le compte rendu est validé.

## **Délibérations :**

Dans le cadre de la commission de travaux, plusieurs projets ont été abordés : travaux de voirie « rue d'Arras et rue du Flôt », travaux de la place et travaux « cimetière ». Pour chaque projet, des devis ont été demandés et étudiés.

Ont été choisis lors de la commission « travaux » :

### **Travaux « rue d'Arras et rue du Flôt » :**

Société Eiffage : 20 093,50 € HT

### **Travaux « aménagement de la place » :**

Société Sotraix : 32 344.08 € HT

### **Travaux « cimetière » :**

Société BROUTIN : 23 806 € HT

Après les explications des différents travaux, toutes les entreprises sont validées pour chaque projet, de plus les délibérations de demande de subventions dans les différentes administrations seront demandées : le Département dans le cadre du FARDA, la Préfecture dans le cadre de la DETR et La CALL dans le cadre du fond de concours.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
le conseil municipal a accepté la proposition.**

### **Borne Aire services**

L'aménagement de l'aire de camping-car, nous amène à souscrire un contrat de maintenance pour l'entretien de la borne d'approvisionnement en eau et en électricité. Ce contrat sera passé avec la société AirEService. Celui-ci est pour une durée de 3 ans pour un coût de 830 € HT par an. Après discussion, le conseil approuve l'adhésion à ce contrat.

Monsieur Woittez Dominique s'étonne du « non-paiement » d'un droit d'usage du parking « camping-car » en cas de « non-utilisation » d'eau ou d'électricité.

Monsieur Le Maire lui rappelle que tel avait été le vote lors du Conseil Municipal qui avait statué sur cette aire de camping-car, le 04 juin 2021.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
le conseil municipal a accepté la proposition.**

### **Caveaux au cimetière**

Dans le cadre de l'aménagement de notre cimetière et les reprises de concessions qui sont en cours, il a lieu de faire poser des caveaux afin de satisfaire des demandes de plus en plus nombreuses d'inhumation dans notre cimetière.

De plus, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée que des changements doivent être apportés dans les contrats de location suite au retour de deux agents en formation « concessions et gestion funéraire ».

Deux entreprises ont été sollicitées :

Services funéraires « Laurent » : 2 833,34 € HT

Marbrerie PSAUTE et Fils : 2 966.67 € HT

**Après en avoir délibéré, 18 votes « pour » et 1 « contre » des membres présents,  
le conseil municipal a accepté la proposition des services funéraires « Laurent ».**

### **Assurance « risques » statutaire**

Dans le cadre de l'assurance statutaire, il a lieu de voter son renouvellement avec la société SOFAXIS en groupement avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Cette assurance intervient dans le remboursement des indemnités sur les différents risques suivants : décès, invalidité, accident de travail, longues maladies, maternité, paternité et maladie ordinaire.

Monsieur le maire met au vote ce renouvellement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
le conseil municipal a accepté la proposition.**

# **Pôle « Jeunesse » :**

**Intervention de Mme DELORY Brigitte**

## **Accueil de Loisirs Sans Hébergement de cet été. Durée et capacité.**

Madame DELORY informe le conseil du renouvellement du centre de loisirs pour la période des vacances d'été à savoir le mois de juillet et les 15 premiers jours du mois d'août. La capacité du centre de loisirs pour cette période passe de 50 à 80 enfants.

Madame DELORY demande l'avis du conseil pour cette nouvelle mise en place du Centre de Loisirs pour les grandes vacances.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
le conseil municipal a accepté la proposition.**

## **Rémunérations des animateurs « Accueil de Loisirs Sans Hébergement »**

Monsieur le Maire rend compte au conseil de la mise en place des nouveaux salaires des animateurs à la journée pour les prochaines vacances.

Salaires Animateurs pour la journée :

	PROPOSITIONS 2021
BAFA	60.00 € brut
STAGIAIRE BAFA	50.00 € brut
ANIMATEUR SANS FORMATION	30.00 € brut
PRIME SECOURISTE	4.00 € brut
NUIT DE CAMPING	15 € brut

Monsieur le Maire met au vote ces propositions de rémunérations.

**Après en avoir délibéré, 1 abstention et 18 « pour » des membres présents,  
le conseil municipal a accepté la proposition.**

## **Tarifs du séjour Ado 2021**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la reconduction du séjour d'été.

Comme chaque année la Mairie participe au séjour pour les jeunes, à hauteur de 50% de la participation de la CAF (contrat colo). Cette année notre contrat colo nous permet d'ouvrir 15 places en priorité aux Ablainois.

Les tarifs doivent être votés en fonction du coefficient familial.

	TARIFS 2021
<b><u>QF 1 INFERIEUR 617</u></b>	250 €
<b><u>QF 2 DE 617 à 800</u></b>	330 €
<b><u>QF 3 DE 801 ET +</u></b>	380 €
PLACES	15

Le tarif pour les « non Ablainois » est de 850 €.

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de payer une partie de la participation au séjour d'été 2021 par chèque-vacances.

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
le conseil municipal a accepté la proposition.**

## **Points divers :**

### **Intervention de Monsieur VANTORRE Phillipe**

Plusieurs réunions ont eu lieu entre la CALL et les différentes communes dans le cadre de l'aménagement hydraulique dans le chemin à cailloux et création d'un bassin de tamponnement sur le bassin versant des grands fossés. Les études « avant-projet » ont été présentées à l'ensemble du conseil. Ce projet comporte plusieurs parties, dont l'analyse de l'enquête public, et la plantation de haies afin de retenir au maximum les eaux et de prévenir au mieux les inondations.

Monsieur VANTORRE informe le conseil que l'ouverture de la classe pour la rentrée prochaine, amène la commune à consulter des entreprises dans la pose d'un ensemble de pré-fabriqués. Les tarifs sont exposés ainsi :

Achat environ 41 000 € HT avec habillage

En location sur 3 ans 33 819 € HT.

Monsieur Ombreux Nicolas précise qu'une commission de sécurité devra valider son installation et sa conformité avant ouverture.

Monsieur Rodier regrette de n'être averti de cette ouverture de classe qu'en Conseil, ce à quoi Madame Delory Brigitte répond que la Mairie n'a été avertie de ce fait que le 12 février, ce qui est un délai plutôt court pour la circulation de l'information.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
le conseil municipal a accepté la proposition d'achat.**

### **Intervention de Madame DELORY Brigitte**

Le centre de février a pour la première fois fonctionné en journée, tout s'est bien passé.

Elle regrette que de nombreuses personnes qui avaient souhaité cette ouverture à la journée n'y ont pas inscrit leur enfant, pour des raisons qu'elle ignore .

Madame DELORY Brigitte précise au conseil de la mise en place d'un cahier pour les enfants qui fréquentent l'étude du soir. En effet force est de constater que lorsque les enfants ont fini leurs devoirs, ils sont demandeurs d'activités diverses. De ce fait Messieurs DELORY et FRESKO ont eu l'idée de mettre en place un cahier type « cahier de vacances », ludique, nominatif et que chaque enfant peut compléter à sa guise lors de ce temps d'étude.

Il lui sera remis en fin d'année scolaire.

Madame DELORY Brigitte précise avec l'intervention de Monsieur RODIER que les vacances apprenantes devraient de nouveau avoir lieu cette année. Quelques enfants d'Ablain y avaient participé l'année dernière.

### **Intervention de Madame Jocelyne DOCQUOIS**

Madame DOCQUOIS Jocelyne rend compte de la réunion qui a eu lieu avec la Directrice de l'office du tourisme. En effet il a été évoqué que le village soit nommé « village d'étape », mais il n'est pas possible de valider tous les critères de cette appellation.

De ce fait, il a été proposé que le village soit classé village « patrimoine » et « village fleuri ». Elle en attend le retour.

Madame DOCQUOIS Jocelyne informe le conseil que les 25 et 26 septembre 2021, une manifestation en l'honneur des soldats Corses devrait avoir lieu, avec la pose d'une stèle au cimetière. Les réunions sont en cours pour finaliser le projet.

Le bulletin municipal sera à distribuer pour le 17 avril. Toutes les informations doivent être transmises avant le 7 avril au service communication.

Monsieur Woittez signale que, pour sa partie « finances », objet d'un article dans ce bulletin, il ne peut le rédiger qu'après la tenue du Conseil Municipal dédié au budget et donc après le 08 avril .

De plus un nouveau site internet est en cours d'élaboration.

### **Intervention de Monsieur WOITTEZ**

Les commissions de finances vont débiter : la 1ère aura lieu le 17 mars pour l'étude du compte administratif 2020 et la suivante, le 31 mars, pour la préparation du budget 2021. Toutes deux se dérouleront à 18h.

### **Intervention de Monsieur Edouard LECLERCQ**

Dans le cadre de la commission « environnement », une réunion est prévue ce vendredi afin de définir la date du nettoyage de printemps et du renouvellement des ventes de jardinières. Cette commission est ouverte aux membres extérieurs du conseil.

### **Intervention de Madame Hélène LEJEUNE**

Dans le cadre de la mise en place de l'application « PanneauPocket », Madame Hélène LEJEUNE précise que 53 % de la population utilise cette application.

Monsieur Le Maire annonce l'arrivée de Madame Bouchez Cécile à l'administration .

Fin de la séance : 20h30

